

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Desfarges, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michel a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Délibération n°20260320_022

Objet : Désignation du référent du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un référent pour l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde représentant le Plan Communal de Sauvegarde,

Vu la candidature de Michel Stefanou

Désigne à l'unanimité Michel Stefanou référent PCS auprès de la Communauté de Communes

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Sylvain Conduché

